2 - Collections

Les règles relatives à la diversification des collections doivent être adaptées à la réalité de l'édition contemporaine.

Nous proposons de :

- mieux préciser les notions de collection de base et de collection réelle;
- revoir la notion de périodiques et la notion d'ouvrages de référence en fonction de l'évolution des dernières technologies;
- tenir compte, pour l'évaluation de la diversification des collections, de tous les types de documents et supports présents aujourd'hui dans les bibliothèques (notamment les bandes dessinées qui sont les ouvrages ayant le plus grand taux de rotation et représentant une vitrine belge plus qu'enviable) en considérant d'une part la demande des usagers et d'autre part les besoins d'éducation de la population;
- considérer l'incontournable renouvellement des ouvrages classiques pour lutter contre l'image vieillotte des bibliothèques;
- revoir la date de péremption des dons de livres (actuellement trois ans), l'étendre à cinq ans selon l'état du livre :

 veiller à permettre une spécialisation des fonds selon les différentes implantations permettrait d'élargir l'offre des bibliothèques.